



ARRETE
portant réglementation de la circulation

N° 81/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

- VU** le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L.2512-13,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
- VU** la demande en date du 5 juin 2025 de M Claude HAMMAECHER président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pfettisheim

CONSIDERANT que la bonne organisation du Marché aux puces de Pfettisheim nécessite la réglementation du stationnement et la mise en place d'une interruption de circulation sur un tronçon de la rue Principale, de la rue des Roses, de la rue de l'Eglise, de la rue de l'Ecole et rue du Fossé Hans.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison du marché aux puces de Pfettisheim le stationnement et la circulation seront interdits du N°10 au N°21 rue Principale, du N°2 au N°4 rue de l'Ecole, rue de l'Eglise, rue du Fossé Hans et sur un tronçon de la rue des Roses allant de l'intersection avec la rue de la Citadelle jusqu'à la rue Principale.

ARTICLE 2 : Les exposants seront les seuls autorisés à circuler dans les rues mentionnées à l'article 1.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place rue de Berstett. Les bus interurbains passeront par la rue de Berstett, rue des Bleuets et rue du Houblon vers la rue Principale.

ARTICLE 4 : Ces dispositions seront applicables du **samedi 6 septembre à 20h jusqu'au dimanche 7 septembre 2025 à 18h.**

ARTICLE 5 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – CF 024).



ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Centre Technique de la CEA - marie-lyne.humann@alsace.eu
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Truchtersheim
cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS - arretes@sis67.alsace
- M. le Directeur de la C.T.B.R exploitation@ctbr.fr
- M. le Maire de la commune de Berstett - mairie.berstett@wanadoo.fr
- M. le Maire de la commune de Pfulgriesheim -
mairie.pfulgriesheim@wanadoo.fr
- M. le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers – Claude
HAMMAECHER claud.hammaecher@orange.fr
- Archives

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 10 JUIN 2025

LE MAIRE



Justin VOGEL